



CSE  
SNCF  
HOLDING



# L'UNSA-FERROVIAIRE VOUS INFORME

## Les brèves de la CSSCT Sûreté du 3 février 2024

CSE SNCF HOLDING - FOCUS CSSCT SÛRETÉ

Lors de la session CSSCT du 3 février 2024, les membres CSSCT UNSA ont participé à des échanges cruciaux avec la direction sur des sujets impactant directement vos conditions de travail, votre sécurité et le respect de votre vie privée. L'UNSA-Ferroviaire reste pleinement engagée pour garantir la transparence des décisions et défendre concrètement vos intérêts. Voici un aperçu des points clés abordés.

### LE SUIVI DES DOSSIERS : UNE EXIGENCE DE TRANSPARENCE ET D'EFFICACITÉ

Les membres CSSCT UNSA ont insisté sur la nécessité d'un suivi rigoureux des engagements pris lors des précédentes réunions.

- Défibrillateurs (DAE)** : lors de la dernière CSSCT, les membres CSSCT de l'UNSA-Ferroviaire ont demandé à la direction la liste des défibrillateurs automatisés externes (DAE) disponibles sur les sites SUGE. Il a été constaté que peu en sont équipés et que le suivi de maintenance n'est pas toujours effectué. Face à ce constat, l'UNSA-Ferroviaire a interpellé la direction pour qu'un suivi rigoureux soit mis en place de toute urgence. De plus, compte tenu de la spécificité des formations, l'UNSA demande que tous les moniteurs TIP soient dotés de DAE.
- Réorganisations et charge de travail (GU DZS Est)** : les membres CSSCT UNSA ont exprimé leurs vives préoccupations concernant la charge de travail accrue pour les agents des GU, notamment à l'Est où une seule personne gère quatre régions, présentant des risques psychosociaux (RPS) avérés.

**L'UNSA-FERROVIAIRE A RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LES PROCÉDURES EN CAS DE RÉORGANISATION OU DE SUPPRESSION DE POSTE ET A RÉAFFIRMÉ SA VIGILANCE FACE À TOUTE SITUATION PRÉOCCUPANTE POUVANT MENER À UN DROIT D'ALERTE.**



URIEL  
Laura



SOMPSTRU  
Patrick



TROUCHOT  
David



MAZERY  
Stéphane

**UNSA-Ferroviaire** 56, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS federation@unsa-ferroviaire.org www.unsa-ferroviaire.org

## SÉCURITÉ ET MATÉRIELS : DES ENJEUX MAJEURS POUR VOTRE PROTECTION

Plusieurs points relatifs à la sécurité de vos équipements et à la gestion des risques ont été mis sur la table.

- **Batteries lithium (trottinettes électriques)** : face aux risques d'incendie liés aux batteries lithium (notamment celles des trottinettes), l'UNSA-Ferroviaire a interpellé la direction sur la responsabilité en cas de sinistre et a demandé des directives nationales claires concernant le stockage et l'utilisation de ces engins dans les locaux. Des recommandations nationales sont attendues cette année.
- **Fonctionnement des radios et de leurs batteries** : suite à des problèmes de batteries gonflées et de dysfonctionnements des radios SUGE, les membres CSSCT UNSA ont demandé des éclaircissements sur les procédures de manipulation, d'évacuation et de recyclage. Des sacs ignifugés sont disponibles dans les DZ pour le stockage et des solutions de recyclage local sont recherchées. Les membres CSSCT UNSA ont également insisté sur la nécessité d'une pédagogie et d'un signalement systématique des problèmes par les agents.
- **Ondes électromagnétiques (OEM)** : concernant les inquiétudes sur les ondes électromagnétiques dans les PCNS, la direction a présenté les évaluations réalisées à l'aide d'un outil INRS «OSERAY». Si la majorité des sites sont classés «verts», certains sont «orange» pour des populations spécifiques (porteurs de pacemakers en particulier).

**L'UNSA-FERROVIAIRE CONTINUERA D'EXIGER UNE TRANSPARENCE TOTALE SUR CES ÉVALUATIONS ET LA MISE EN PLACE DE MESURES DE PRÉVENTION ADAPTÉES POUR LES AGENTS CONCERNÉS.**



## RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET RGPD : DES LIGNES ROUGES INFRENCHISSABLES ?

L'enquête fait suite à la présence d'une caméra dans le bureau d'un CUO de Bordeaux, dirigée vers l'atrium.

**Conclusion** : l'analyse des logs (par le fournisseur Arlo) n'a pu prouver ni infirmer le visionnage des salariés à leur insu.

**Manquements** : cependant, il existe bien une violation de données confirmée par le DPO (flux montré à des tiers) et un stockage inapproprié du matériel, ainsi qu'une absence d'information préalable auprès du personnel concerné.

### Plan d'action :

- diagnostic RPS sur site
- dispositif de soutien psychologique personnalisé pour les agents impactés
- révision du référentiel (RA 103)
- mise en place d'espaces dédiés et sécurisés pour le stockage des caméras
- formation RGPD complète pour tous les utilisateurs et administrateurs

**L'UNSA-FERROVIAIRE S'INTERROGE SUR L'ABSENCE DE PREUVE D'UNE INTENTION MALVEILLANTE DANS CE DOSSIER, AU-DELÀ DES PROBLÈMES DE PROCÉDURE. IL APPARAÎT QUE CETTE INTENTION N'AIT PAS ÉTÉ ÉTABLIE. PAR CONSÉQUENT, L'UNSA-FERROVIAIRE S'EST EXPRIMÉE EN ESTIMANT QUE LA SUSPICION NE PEUT PAS ET NE DOIT PAS L'EMPORTER SUR LA MALADRESSE OU LA BONNE FOI DES PERSONNES MISES EN CAUSE.**

**L'UNSA-FERROVIAIRE RÉAFFIRME SON SOUTIEN À L'ENCADREMENT. DE PROXIMITÉ..**

## MODERNISATION ET OPTIMISATION DES PROCÉDURES : AU SERVICE DE L'OPÉRATIONNEL

L'UNSA-Ferroviaire soutient les initiatives visant à améliorer la sécurité et la fluidité des processus, tout en veillant à l'impact sur les conditions de travail.

- **Expérimentation SmartTag pour le suivi des armements** : une expérimentation de deux mois est lancée sur les sites de Paris Saint-Lazare et Mantes-la-Jolie pour tester des «SmartTags» (puces de géolocalisation) dans les mallettes d'armes non nominatives. L'objectif est d'améliorer la traçabilité et la sécurité. L'UNSA-Ferroviaire sera vigilante quant à l'impact sur la charge de travail

des responsables d'armement et à l'efficacité réelle de ce dispositif. Un retour d'expérience (REX) est prévu en CSSCT.

- **Nouvelle note de service sur le relevé d'identité** : grâce à nos remontées, quatre notes de service éparses sur le relevé d'identité ont été consolidées en un seul document clarifié, élaboré en concertation avec les acteurs opérationnels, la police et la gendarmerie.



## L'ORGANISATION DU TRAVAIL : GARANTIR L'ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE / VIE PROFESSIONNELLE DES AGENTS OPÉRATIONNEL ET LA PERFORMANCE

Vos conditions de travail et l'adéquation des organisations aux réalités du terrain sont au cœur de nos préoccupations.

- **Réorganisation du site de Narbonne** : un projet d'évolution des régimes de travail (passage du C20 au B25 pour certaines équipes) est en cours pour répondre aux besoins de sécurisation et aux demandes clients, notamment pendant la période estivale. Un sondage a été réalisé auprès des agents pour recueillir leurs préférences.

L'UNSA-Ferroviaire veille à ce que cette réorganisation se fasse dans le respect des choix des agents sans dégrader les conditions de travail, et à ce que les risques psychosociaux soient évalués et pris en compte.

**L'UNSA-FERROVIAIRE A RAPPELÉ L'IMPORTANCE D'UNE MISE EN ŒUVRE SÉRIEUSE DES PLANS D'ACTION ISSUS DES EVRPS ET D'UNE CONSTRUCTION DES PLANNINGS COHÉRENTE AVEC LA RÉALITÉ DES AGENTS DE TERRAIN, AFIN D'ÉVITER LA DÉMOTIVATION ET LA MULTIPLICATION DES ABSENCES... IL EST ESSENTIEL QUE CETTE NOUVELLE MISE EN PLACE NE COMPROMETTE PAS L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE DES AGENTS ET N'ACCROISSE PAS LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX. POURTANT, C'EST PRÉCISEMENT CE QUE NOUS OBSERVONS DANS CE DOSSIER!**

**L'UNSA-FERROVIAIRE DEMANDE QUE CES PROJETS SOIENT MONTÉS AVEC LES AGENTS ET NON CONTRE EUX.**



URIEL  
Laura



SOMPROU  
Patrick



TROUCHOT  
David



MAZERY  
Stéphane



## PISTOLET À IMPULSION ÉLECTRIQUE : UNE FORMATION RENFORCÉE POUR UNE MAÎTRISE TOTALE

Vos conditions de travail et l'adéquation des organisations aux réalités du terrain sont au cœur des préoccupations de l'UNSA-Ferroviaire.

- **Cadre réglementaire** : la direction indique que le projet s'inscrit dans le cadre légal du décret de 2016. Un dossier d'information est prêt pour être présenté en CSE, sous réserve de la publication définitive des textes officiels (décrets et arrêtés).
- **Phase d'expérimentation** : la mise en œuvre débutera par une phase d'expérimentation sur les sites de Paris Saint-Lazare, Paris Austerlitz et Marseille, que la direction s'engage à mener de manière « stricte et sérieuse ».
- **Formation des agents** : à ce stade, la direction prévoit une durée de deux jours de formation initiale. Ce cursus s'adresse exclusivement à des agents volontaires, dont la candidature doit être validée par leur hiérarchie. Les participants doivent être préalablement formés à la SST et leur aptitude finale sera validée par les formateurs de tir. La direction reste attentive aux retours pour ajuster le volume horaire si nécessaire.
- **Pédagogie et concertation** : la direction utilise l'instance actuelle (CSSCT) pour « décortiquer » le dossier avant sa présentation officielle. Elle se dit prête à faire un effort de vulgarisation pour que les enjeux soient compris par tous les élus, y compris ceux qui ne sont pas des spécialistes du domaine de la sûreté, et se montre ouverte aux suggestions syndicales pour enrichir le dossier.

**Le port d'un nouvel équipement comme le PIE n'est pas un acte anodin.** Lors des débats, l'UNSA-Ferroviaire a fermement souligné que la réussite de ce projet repose sur la qualité de l'accompagnement des agents. Alors que la direction envisageait une formation initiale de deux jours, nous avons insisté sur la nécessité d'un temps d'apprentissage plus long et approfondi si le terrain le demande.

**Le bénéfice pour vous** : grâce à notre intervention, la direction a conscience que le volume de formation doit garantir une maîtrise parfaite de l'outil. Pour nous, il est hors de question que vous soyez mis en difficulté en intervention par manque de préparation.

### Une expérimentation sérieuse et transparente

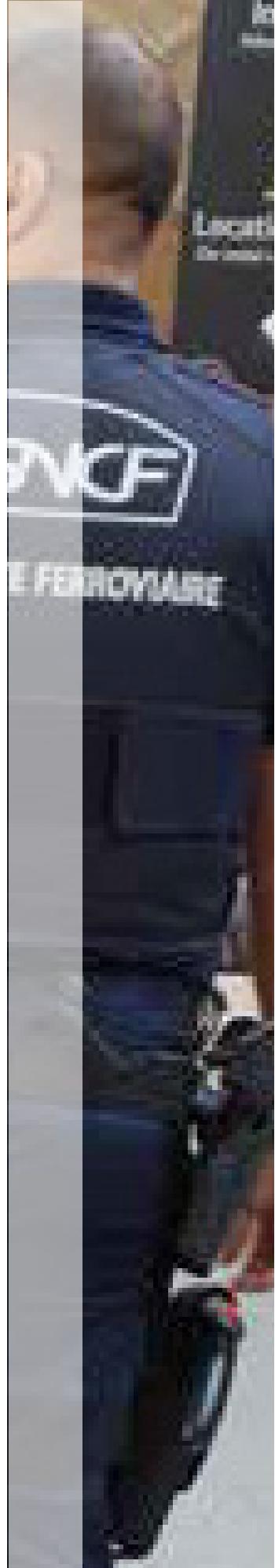
L'arrivée de ce nouvel équipement doit se faire dans un cadre légal et opérationnel irréprochable. L'UNSA-Ferroviaire a exigé que la phase d'expérimentation soit menée avec la plus grande rigueur avant toute généralisation. Nous avons également obtenu l'engagement de la direction de vulgariser et de clarifier les dossiers techniques souvent complexes.

**Le bénéfice pour vous** : cette transparence permettra à vos membres CSSCT UNSA de s'assurer que les procédures d'utilisation sont adaptées aux réalités de vos missions quotidiennes. L'UNSA sera présente à chaque étape du retour d'expérience (REX) pour valider que cet outil améliore réellement votre protection en service.

### Vigilance continue sur le cadre d'utilisation

Au-delà de l'équipement lui-même, nous avons rappelé que la gestion et les conditions d'utilisation quotidiennes du PIE doivent être clairement définies. À ce titre, il a été précisé que l'arme sera déployée en dotation collective et non individuelle.

**L'UNSA-FERROVIAIRE RESTE VIGILANTE POUR QUE CE NOUVEAU MATERIEL SOIT UNE AIDE À LA DÉCISION EN INTERVENTION ET NON UNE SOURCE DE STRESS SUPPLÉMENTAIRE. LA PROCHAINE ÉTAPE SERA LA CONSULTATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE), OÙ L'UNSA-FERROVIAIRE CONTINUERA DE PESER POUR QUE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL SOIENT RESPECTÉES. NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DES CONCLUSIONS DE L'EXPÉRIMENTATION DÈS QU'ELLES SERONT CONNUES.**



## LE RÔLE DU/DE LA RÉFÉRENT·E HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES AU SEIN DU CSE

La lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est un enjeu majeur de santé, de sécurité et de respect au travail. Afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des salariés, le Code du travail prévoit la désignation d'un·e référent·e en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes au sein du Comité social et économique (CSE). Cette obligation vise à garantir l'existence d'un interlocuteur clairement identifié et accessible pour les salariés.

### UN POINT D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION

Le/la référent·e est également un point de contact privilégié pour toute personne s'estimant victime ou témoin de faits de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes.

Son rôle consiste à :

- écouter avec neutralité et confidentialité
- accueillir la parole sans jugement
- orienter la personne vers les interlocuteurs ou dispositifs adaptés
- accompagner la victime pendant un entretien avec l'éthique

### UN RELAIS AUPRÈS DU CSE ET DE L'EMPLOYEUR

Avec l'accord de la personne concernée (et hors situation de danger grave et imminent), le/la référent·e peut alerter le CSE et contribuer aux échanges avec l'employeur afin de prévenir ou faire cesser les situations à risque. Il/elle participe ainsi à l'amélioration des pratiques et du climat de travail.

### UN ENGAGEMENT AU SERVICE DU COLLECTIF

Désigné·e pour la durée du mandat CSE, le/la référent·e peut bénéficier d'une formation spécifique afin d'exercer pleinement ses missions. Son action contribue à créer un environnement de travail plus sûr, plus respectueux et conforme aux valeurs d'égalité et de dignité. Le/la référent·e harcèlement est ainsi un maillon essentiel de la prévention des risques psychosociaux et de la protection des salariés.

Votre référente Harcèlement sexuel et agissement sexistes est :  
Laura URIEL ([uriel.l@unsa-ferroviaire.org](mailto:uriel.l@unsa-ferroviaire.org))



## CONCLUSION : UNSA-FERROVIAIRE, TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

CETTE RÉUNION A ÉTÉ L'OCCASION DE SOULIGNER DES AVANCÉES IMPORTANTES OBTENUES GRÂCE AU DIALOGUE SOCIAL, NOTAMMENT SUR LA CLARIFICATION DES PROCÉDURES ET LA VIGILANCE ACCRUE SUR LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ.

CEPENDANT, DES SUJETS COMME LE RESPECT DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LA VIE PRIVÉE ET LA VIE PROFESSIONNELLE, ET LA GESTION DES RÉORGANISATIONS NÉCESSITENT UNE ATTENTION ET UNE MOBILISATION CONSTANTES.

RESTEZ INFORMÉS ET N'HÉSITEZ PAS À NOUS FAIRE PART DE VOS QUESTIONS OU DIFFICULTÉS.

## VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE



URIEL  
Laura



SOMPROU  
Patrick



TROUCHOT  
David



MAZERY  
Stéphane

